

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 Avril à 19h00.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 Avril 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Céline ROLLAND, Adjointe au Maire, pour le Maire empêché.

Étaient présents : Mme ROLLAND, Adjointe au Maire, pour le Maire empêché
 M. LEHOUGRE, Adjoint
 Mesdames BARREIRO, BERNARD, DUCHAMP, LELIEVRE, PISTRE, TRIQUENOT
 Messieurs BOSSON, GALLET, GIQUEAUX, GUILLON, JEAN

Absent excusé représenté : Mme VÉDIE qui a donné pouvoir à M. BOSSON.

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Madame ROLLAND propose de commencer l'ordre du jour.

1) Madame ROLLAND présente le compte administratif 2020 de la commune, qui est le reflet exact du compte de gestion, validé par le Trésor Public.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	408 622,09	G	465 538,75
	Section d'investissement	B	212 307,91	H	85 481,71
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	477 777,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	54 766,46 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	620 930,00	= G+H+I+J	1 083 563,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	307 433,53	L	263 469,80
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	307 433,53	= K+L	263 469,80
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	408 622,09	= G+I+K	943 315,79
	Section d'investissement	= B+D+F	519 741,44	= H+J+L	403 717,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	928 363,53	= G+H+I+J+K+L	1 347 033,76

Soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT
534 693,70 €	72 059,74 €

Ainsi le Conseil Municipal après s'être fait présenter les différents éléments de l'exercice considéré, hors de la présence de Madame Céline ROLLAND (Madame ROLLAND, pour le Maire empêché, ne peut assister au vote du compte administratif et quitte la salle du conseil) et sous la présidence de Monsieur LEHOUGRE approuve et arrête à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2020.

Madame ROLLAND participe de nouveau à la réunion et remercie les membres du conseil présents.

2) Madame ROLLAND propose aux membres du conseil d'approuver le compte de gestion 2020 tenu par le Trésor Public, contrairement au compte administratif qui est tenu par la commune.

Les deux comptes affichent le même résultat de clôture, le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal qui l'approuvent à l'unanimité.

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	
	-72 059,74
	534 693,70
	462 633,96
	462 633,96

3) Madame ROLLAND propose d'affecter le résultat des comptes 2020 au budget de l'exercice 2021 comme suit :

- Une affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement au compte 1068 : 116 023,47 €
- Un solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) : 418 670,23 €
- Un report du résultat d'investissement (ligne D0011) : 72 059,74 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la proposition d'affectation de résultat.

4) Madame ROLLAND propose, comme les années précédentes et en accord avec la commission finances, de ne pas augmenter la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti. Ainsi les taux demeurent à 20,23 % pour le bâti et 56,25 % pour le non bâti. Néanmoins, la disparition de la taxe d'habitation est compensée par l'apport de la part du département sur la taxe foncière sur le bâti de 18 %. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020 ; ce coefficient sera à hauteur de 1,098948.

Ainsi, après avoir entendu les différents éléments, les membres du conseil valident à l'unanimité les taux qui seront à hauteur de :

Taxe foncière sur le bâti	38.23 % dont 18 % de la taxe départementale
Taxe foncière sur le non bâti	56.25 %

5) Madame ROLLAND détaille aux membres du conseil le budget primitif 2021.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	858 007,54	439 337,31
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 418 670,23
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	858 007,54	858 007,54

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	128 549,39	244 572,86
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	307 433,53	263 469,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 72 059,74	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	508 042,66	508 042,66

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 366 050,20	1 366 050,20

Le budget est approuvé à l'unanimité.

6) Lors de la séance du conseil en date du 25 Mai 2020, nous avons procédé à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant au sein du SI EMP FROT (Syndicat Intercommunal du Canton de Meaux pour la Construction et l'Équipement d'un Externat Médico-Pédagogique et Médico-Professionnel Frot). Aujourd'hui ces deux places sont vacantes ; il est donc nécessaire de nommer deux nouvelles personnes. Sont désignés à l'unanimité : Marie PISTRE en tant que titulaire et Monsieur Bruno GIQUEAUX en tant que suppléant.

7) Monsieur LEHOUGRE informe que Orange a contacté la mairie pour installer une antenne relais sur la commune car la couverture est très limitée. L'antenne la plus proche est située à Signy-Signets. Suite à des études, nous avons proposé le terrain communal située sur la parcelle A228 (d'une superficie de 2 405m²), à l'extérieur de Montceaux les Meaux notamment pour éviter le questionnement sur la dangerosité de ces installations à proximité des habitations. L'antenne ne prendra que très peu de place (une base de 60 m² avec la zone technique pour une hauteur de 30 m dont les 2/3 cachés par la végétation). Une redevance annuelle pour occupation du domaine public sera reversée par Orange à la mairie pour un montant envisagé de 6 000 €. La possibilité d'aménager une zone dédiée à la pratique du vélo tout terrain ne sera pas remise en cause par cette installation. Accepté à l'unanimité.

8) Le 23 Février 2018, une convention incendie a été signée avec la SAUR pour l'entretien et le renouvellement des appareils de défense contre l'incendie. Monsieur LEHOUGRE précise que ces derniers nous proposent une modification de l'article 2.4 qui précise : « Un inventaire détaillé des ouvrages de défense incendie sera produit chaque année à la Commune » par « SAUR mettra à jour chaque année le fichier SDIS appelé REMORCA. La commune donnera autorisation à SAUR de se

connecter sur son fichier communal. Un détail des anomalies avec chiffrage éventuel des travaux sera remis par SAUR à la Commune après chaque intervention annuelle ». Accepté à **l'unanimité**.

9) La commune est propriétaire d'une parcelle au sein de la rue de la Fourcière. Cette parcelle, B204, est d'une superficie de 2m² et représente un puit qui est en mauvais état et ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. Les propriétaires de la parcelle B1225 (d'une superficie de 1 431m²) sur laquelle le puit est enclavé souhaiteraient acquérir cette parcelle afin de jouir pleinement de leur terrain. Monsieur LEHOUGRE propose aux membres du conseil présents de leur vendre la parcelle B204 pour la somme de 1 € symbolique. Monsieur JEAN intervient en demandant s'il est possible de faire payer la parcelle plus chère. Madame ROLLAND répond que l'acquéreur aura à sa charge la réparation du puit. De gros frais auraient été à prévoir si nous souhaitions garder cette parcelle pour mettre aux normes de sécurité ce puit. En lui vendant 1 € symbolique, chaque partie y gagne. Néanmoins, le conseil se montre favorable à la vente mais demande au préalable des renseignements complémentaires sur le droit de passage existant sur la parcelle 1223. Accepté à **l'unanimité**.

Additif

1) La Fédération Nationale des Communes Forestières soutenue par la région Ile-de-France accompagne les élus depuis plus de 80 ans pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local. A ce jour, ils nous sollicitent pour avoir un référent. Madame BERNARD se propose est élue à **l'unanimité**.

2) Madame ROLLAND sollicite les membres du conseil pour le dépôt d'un dossier de subvention FER. En effet, nous avons jusqu'au 30 avril pour déposer une demande. Suite à la constatation de l'état du clocheton se dégradant, Madame ROLLAND propose de déposer une demande de subvention pour le ravalement du clocheton. Les membres du conseil donnent leur accord pour établir une demande pour un montant des travaux de 30 250,00 € HT et de signer tous les documents se référant à cette affaire. Accepté à **l'unanimité**.

3) Madame ROLLAND propose qu'une demande de subvention amende de police soit effectuée pour la réfection des dos d'âne présents au niveau du chemin du Vieux Pavé. Un devis nous a été transmis à hauteur de 5 100 €. Accepté à **l'unanimité**.

Questions diverses :

Les sacs de déchets verts ont été distribués le jeudi et le vendredi dans la cour de l'école sur rendez-vous afin de maintenir les gestes barrières.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.